

Séance du 28 mars 2013

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 22 mars 2013, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Darmendrail, MM. Lacassagne, Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, Mme Castel à Mme Doucet-Joyé, Mme Demont à M. Causse, Mme Loupien-Suares à M. Soudre.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

M. Labayle présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **FONCIER** - Site de la Porcelaine - Cession de terrains au profit d'Habitat Sud Atlantic.

Par délibération en date du 31 mai 2012, le conseil municipal a approuvé le projet d'aménagement d'ensemble sur le site de la Porcelaine, consistant en la construction de la Maison de la vie citoyenne de Saint-Etienne, de 35 logements répartis en deux bâtiments affectés au logement social et à l'accèsion sociale ainsi qu'en l'aménagement des abords (place publique, parvis, cheminement piétons et espaces verts).

Le conseil municipal a donné son accord de principe sur la cession à Habitat Sud Atlantic des terrains nécessaires à la construction des deux bâtiments affectés au logement et prononcé, par délibération en date du 20 décembre 2012, le déclassement du domaine public des emprises nécessaires à la réalisation de l'opération.

Le permis de construire ayant été délivré au profit d'Habitat Sud Atlantic, les emprises permettant la construction des deux bâtiments sont maintenant certaines. Elles reposent sur parties des parcelles AY 118, 184 et 208, pour une superficie globale estimée à 2 333 m².

Le montant de la transaction a été fixé à 400 000 €. Saisi le 31 janvier 2012 par la Ville de Bayonne d'une demande d'avis sur ce prix, les services de France Domaine n'ont pas répondu dans le délai d'un mois requis, comme le prévoit l'article L 2241-1 du CGCT. En conséquence, l'avis sollicité est réputé avoir été donné.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents permettant la concrétisation de la transaction avec Habitat Sud Atlantic et reposant sur partie des parcelles AY 118, 184 et 208 pour une superficie globale de 2 333 m² (la superficie pouvant varier sensiblement en fonction de l'établissement du document d'arpentage) et ce, dans les conditions ci-dessus énoncées.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.